

MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél.: (819) 828-2872 Téléc.: (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Ducharme de la susdite municipalité,

- QUE: l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- **QUE:** la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal de septembre a été modifié et aura lieu le 9 septembre 2024 tel que modifié dans le calendrier, et qui débuteront à 19 h 30:

8 janvier	5 février
• 4 mars	8 avril
• 6 mai	• 3 juin
• 8 juillet	• 12 août
 9 septembre - modifiée 	7 octobre
• 4 novembre	2 décembre

DONNÉ à Saint-Adrien ce 10^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre

Directrice générale et greffière-trésorière